



PREFET DE LA REGION AUVERGNE

Communiqué de presse

Production laitière : les producteurs prochainement bénéficiaires des quotas laitiers supplémentaires attribués à titre gratuit dans le bassin Auvergne-Limousin

Le préfet de la région Auvergne, coordonnateur du bassin laitier Auvergne-Limousin, va dans les prochains jours procéder à l'attribution de quotas laitiers supplémentaires à titre gratuit dans la limite de l'enveloppe mise à sa disposition par le ministère en charge de l'agriculture. Le volume à redistribuer, initialement fixé à hauteur de 34,1 millions de litres, a été porté à 41,4 millions de litres suite à la décision de dégel des volumes identifiés dans le cadre de l'accompagnement de la cessation d'activité de l'union régionale des coopératives de vente de lait (URCVL).

La conférence du bassin laitier Auvergne-Limousin, réunie le 14 novembre dernier, a émis un avis favorable à l'octroi de litrages supplémentaires à 2 420 producteurs sur les 6 500 producteurs du bassin.

3,4 millions de litres de lait sont mis à la disposition des départements du bassin (Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) pour venir en aide et conforter la production laitière de certaines exploitations et afin de faciliter la transition entre les règles départementales d'hier et le mécanisme de bassin d'aujourd'hui.

L'attribution de ces quotas est prioritairement orientée vers :

- les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, (à hauteur de 6,6 millions de litres) ;
- les professionnels qui ont investi dans la modernisation de leurs bâtiments et/ou de leur matériel améliorant ainsi la production de lait et la productivité du bassin laitier (6,8 millions de litres).
- les exploitations ayant produit plus de 96% des quotas (leur référence) qu'ils détenaient sur les deux dernières campagnes (24,5 millions de litres).

Ces orientations ont comme objectifs d'optimiser la production laitière en garantissant une réalisation effective des volumes attachés au bassin, d'encourager les capacités de productions laitières, de pérenniser la filière lait dans le Massif Central et de poursuivre l'adaptation des exploitations avant la fin des quotas qui interviendra en 2015.

Les producteurs seront informés directement de l'attribution de références laitières supplémentaires à titre gratuit. Au-delà de l'engagement que les attributaires de plus de 20 000 litres ont pris pour l'achat de quotas, il est rappelé que les producteurs qui souhaitent déposer ou compléter une demande d'achat de quotas sur cette campagne peuvent prendre contact avec la direction départementale des territoires de leur département **jusqu'au 30 novembre 2011**.

Contact : DRAAF Auvergne – Service Régional Economie Forestière, Agricole et des Territoires
DDT Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire et Puy-de-Dôme – Services d'Economie Agricole